

UN RÉEL PARTENARIAT



Répondre aux besoins de personnes handicapées et d'entreprises ne peut se faire de façon efficace sans l'appui d'autres professionnels. C'est pourquoi, pour optimiser leurs services, les Cap emploi articulent, dans le respect des offres de services et de missions de chacun, leur activité avec d'autres partenaires :

- Le Pôle emploi dans le cadre du service public de l'emploi.
- Les opérateurs de droit commun (missions locales, PLIE, etc.).
- Les prestataires d'appui spécifique pour leur expertise sur certains types de déficiences.
- Les professionnels intervenant sur le champ de l'entreprise pour une action concertée en direction des employeurs.
- Les Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés.
- D'autres services (SAVS, SAMSAH, etc.)



36, avenue Charles de Gaulle
08000 Charleville-Mézières
Téléphone : 03 24 59 05 25
Télécopie : 03 24 56 28 67
capemploi08@capemploi08.com

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 13h30 à 17h00
Du mardi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



**Agir
efficacement
pour l'insertion
professionnelle
des personnes
handicapées**



“AFEIPH” organisme gestionnaire

Cap emploi



Des savoir-faire confirmés au service du développement de votre établissement.

Vous souhaitez recruter des personnes compétentes au sein de votre établissement :

116 structures rassemblées sous le label Cap emploi spécialisées dans le recrutement, le reclassement et l'accompagnement de personnes handicapées, sont là pour vous guider.

QUI SOMMES-NOUS ?

Cap Emploi Ardennes est un opérateur de placement spécialisé, géré depuis sa création en 1995 par l'Association pour la Formation, l'Emploi et l'Insertion des Personnes Handicapées (AFEIPH).

Son rôle consiste à favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes handicapées, engagées dans une démarche de recherche active d'emploi compatible avec les contraintes liées à leur handicap.

L'accès à l'offre de service Cap emploi est gratuit.

SERVICE AUX PERSONNES



Pour réussir sa mission, Cap Emploi vous propose :

- Des informations et conseils personnalisés sur l'emploi.
- Un entretien diagnostic approfondi.
- Un parcours individualisé pour élaborer un projet professionnel réaliste.
- Un appui ponctuel tout au long de votre parcours pour bénéficier d'aides techniques et de conseils adaptés à votre handicap.
- La recherche d'un poste adapté, en adéquation avec vos compétences.
- Un suivi dans l'emploi pour favoriser votre intégration.

SERVICE A LA FONCTION PUBLIQUE



Pour répondre à vos besoins, Cap Emploi met en œuvre :

- Une aide au recrutement des travailleurs handicapés. Avec vous nous identifions les besoins de votre entreprise. Nous sélectionnons les candidatures de vos futurs collaborateurs.
- Un accompagnement garanti. Vous pouvez faire appel à Cap Emploi à tout moment. Nous restons à votre disposition pour optimiser le parcours d'insertion de vos personnels handicapés.
- Une assistance dans vos démarches administratives. Vous dialoguez avec un interlocuteur spécialisé. Nous gérons à vos côtés la constitution et le suivi de vos dossiers de financement auprès du FIPHPF.
- Même qualité de prestation partout en France. Quelle que soit la région concernée, vous trouverez auprès de Cap Emploi la même compétence et la même implication.